

Consentement pour un service de transformation placentaire avec Maya d'Ange

Le service et les frais de transformation placentaire concernent l'encapsulation de l'organe d'une (et pour une) personne tiers. La vente de ce produit transformé ne se retrouvera pas dans le commerce. **Les gélules de placenta sont destinés à la consommation du propriétaire du placenta uniquement et ne sont pas conçues pour remplacer un traitement médical ou éradiquer une pathologie.**

Le placenta n'est pas transformé par un pharmacien autorisé et n'est pas destiné à traiter, soulager ou prévenir des symptômes, maladies ou affections de longue durée.

L'encapsulation placentaire consiste à transformer un placenta seul en capsules consommables. Tout ce processus est effectué avec respect pour l'organe, dans un environnement préalablement désinfecté avant toute transformation.

Il est de votre responsabilité de déterminer si l'utilisation de capsules peut être bénéfique pour votre bien-être post-partum.

1. Responsabilité du client:

Il est de votre responsabilité d'aviser la transformatrice, dans les 8 heures qui suivent la naissance de votre enfant afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires pour la récupération/dépôt du placenta. Informer la transformatrice plus tard peut retarder la préparation et l'encapsulation, entraînant de ce fait, une diminution des nutriments, hormones et autres bénéfiques.

Une conservation inadéquate avant la récupération/dépôt peut également détériorer votre placenta, entraînant une impossibilité de transformation.

Il est de votre responsabilité de discuter de la mise à disposition de votre placenta par l'établissement où vous accoucherez et de faire en sorte que les dispositions permettant la mise au frais de ce dernier soient prises.

Votre transformatrice devra être informée, avant tout traitement sur le placenta, de toute maladie ou problèmes de santé qui pourrait mettre en danger toute personne qui entrerait en contact avec vos fluides corporels. Pour cela, une sérologie complète établie durant la grossesse sera demandée. Il s'agira de reprendre l'ensemble des grandes maladies sexuellement transmissibles, ainsi qu'un prélèvement vaginal effectué en fin de grossesse par votre professionnel de santé.

Un questionnaire reprenant votre état de santé et de potentiels traitements chroniques vous sera demandé à la fin de ce contrat.

2. Responsabilité du spécialiste:

Les responsabilités du spécialiste comprennent le maintien de la confidentialité du client, l'engagement de préparer et de vous retourner vos gélules dans les 5 jours suivants la réception de votre placenta, ainsi que le respect des normes de propreté, de sécurité et de qualité des services professionnels proposés.

Dans l'éventualité où la spécialiste est indisponible pour récupérer et transformer votre placenta dans les 24h, elle fournira les services d'un spécialiste capable.

Pour assurer une bonne conservation du placenta, il vous est demandé de le maintenir en dessous de 8°C après la naissance, pour une durée maximale de 12h. Au-delà de ce délai, le placenta doit être transférer au réfrigérateur.

3. Dans quelles circonstances ne peut-on pas transformer un placenta ?

- Cliente porteuse d'une maladie sexuellement transmissible (VIH, hépatite, syphilis, ...)
- Usage de drogues durant la grossesse (allopathique ou exogène)
- Consommation excessive de tabac
- Traitements lourds contre l'épilepsie ou contre une maladie psychiatrique
- Placenta envoyé en anapathologie en post-partum
- Amniocentèse durant la grossesse
- Chorioamnionite
- Placenta contaminé par un méconium dit "en purée de pois" au moment de la naissance

4. Les déchets placentaires:

Si des déchets placentaires se trouvaient non transformés, ils seront alors rendus à la famille car ces déchets sont des déchets biologiques appartenant à la mère et son bébé. Il conviendra donc à la mère, de savoir ce qu'elle souhaite faire de ces déchets (incinération, enterrement, ou reconduit dans le lieu de naissance afin de les éliminer avec les déchets hospitaliers).

5. Autres informations:

En tant que spécialiste, nous ne recommandons à personne d'autre que la mère qui a fabriqué ce placenta de consommer ses capsules placentaires.

La placentophagie est contre-indiquée si la cliente est enceinte, afin de prévenir tout risque de fausse couche ou de travail prématuré, du fait de l'action utérotonique des hormones retrouvées dans le placenta.

6. Consentement:

Je, soussignée,, ai lu, compris et accepté les informations ci-dessus. J'accepte la responsabilité de prendre possession de mon placenta et d'informer mon spécialiste dans les 8 heures après la naissance de mon enfant.

J'ai compris l'importance d'une manipulation et d'un stockage approprié du placenta.

En signant ci-dessous, j'autorise la transformatrice Maya d'Ange, à récupérer mon placenta à des fins de transformation, et/ou encapsulation, et/ou de souvenirs pour mon usage personnel.

Nom, prénom et numéro de téléphone de la cliente:

Lieu, date:

Signature:

Nom, prénom et numéro de la transformatrice:

Lieu, date:.....

Signature:



Questionnaire avant l'encapsulation placentaire

Nom de la mère:..... Nom du bébé:

Téléphone:

Adresse: Lieu de naissance prévu:

.....
..... Récupération sur place: ☼ Oui ☼ Non

Age du placenta:

Date de l'accouchement: Terme prévu:.....

Durée du travail: Durée de la poussée:

Traitement médicamenteux durant le travail:
.....
.....

Méthode de délivrance du placenta: ☼ Délivrance spontanée
☼ Délivrance dirigée
☼ Délivrance artificielle

Délivrance complète: ☼ Oui ☼ Non

Cordon intact: ☼ Oui ☼ Non

La mère a-t-elle consommé une méthode crue après la naissance ? ☼ Oui ☼ Non

Votre grossesse a-t-elle été diagnostiquée pathologique ? ☼ Oui ☼ Non

Si oui, pourquoi ?

La mère a-t-elle pris un traitement durant la grossesse? ☼ Oui ☼ Non

Si oui, lesquels ?
.....

Avez-vous consommé des toxiques (alcool, tabac ou drogues) durant votre grossesse ? Oui - Non

Avez-vous eu une péridurale ou une rachianesthésie durant votre accouchement ? Oui - Non

Documents nécessaires pour la spécialiste afin d'accepter ou non la transformation placentaire:

1. Sérologies de début de grossesse

2. Prélèvement vaginal de fin de grossesse (recherche du streptocoque B-hémolytique)

Comment avez-vous connu nos services ?

☀ Google

☀ Par votre médecin/sage-femme/doula

☀ Par un autre client

☀ Autre:

Poids du placenta:	Nombre de gélules transformés:
Temps de déshydratation:	
Empreinte placentaire effectuée:	
Note:	
.....	
.....	
Transformation demandée:	
Montant du service:	
Méthode de paiement:	

Lieu, date:

Nom, prénom et signature du client:

Nom, prénom et signature du spécialiste:

